

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020_09_21_07-DE



(Finistère)

Landéda, le 15 septembre 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

DECISION MODIFICATIVE N°1 - COVID

RAPPORT N°07-08/2020

Par délibération en date du 9 mars 2020, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2020 de la Commune. Ce budget a été réfléchi en dehors de la période que nous connaissons de la propagation de la pandémie de la COVID-19.

Durant cette période et post période de confinement, la Commune a dû faire face à des dépenses nouvelles. Il y a aussi des pertes de recettes.

Toutes les dépenses résultant directement de la crise sanitaire ont été identifiées et devraient représenter environ 186 000 €, les chiffres définitifs n'étant arrêtés qu'à la clôture du budget.

Salubrité - Santé publique : 78 798.05 €

- Masques distribués aux habitants (44 358,75)
- Produit de désinfection, gel hydroalcoolique, masques de protection pour le personnel communal et la cellule de crise, plexiglas pour les postes d'accueil, produit de marquage au sol
- Remplacement des agents en arrêt de travail parce que classés « personnes vulnérables » (14 641,77 €)
- Recrutement de personnel supplémentaire pour assurer la désinfection (toilettes sèches ...)
- Pour permettre le télétravail : acquisition d'ordinateurs portables et prestation informatique pour assurer un accès sécurisé à distance (19 707,54 €)
- Pour permettre la tenue du Conseil Municipal : acquisition d'imprimante portable (89.99 €)

Enfance jeunesse : 38 177.28 €

- Intervention des services techniques dans les deux écoles pour aménager les accès et fermer les espaces de jeux (7 500 €)
- Produit de désinfection, gel hydroalcoolique pour l'école communale ; masques de protection pour les agents communaux (6 080,88 € + 3 924,45 €)
- Recrutement de personnel temporaire pour assurer le respect des procédures de sécurité sanitaire (20 671,95 €)

Culture animations : 2 126.30 €

- Animations annulées : frais d'annulation

A noter également :

- *Report d'Aber 2020 : frais de personnel 2020 non compensé par la subvention du Feamp ;*
- *La suppression du festival « Places au mêmes 2020 » se traduit par une moindre charge pour la commune, celle-ci assurant l'intégralité du financement de ces spectacles gratuits pour tous.*

Soutien à l'économie locale : 56 842,54 €

- Installation de terrasses pour augmenter la surface de vente de restaurants et autorisation d'occupation de l'espace public à titre gratuit pour 2020 (23 522,85 €+25824.09€)
- Installation de tables de pique-nique sur l'arrière port pour faciliter l'achat et la consommation de plats à emporter (1 445 €)
- Conception et financement d'une campagne de promotion des commerces et de l'artisanat local (projet porté par l'agent initialement recruté pour assurer la promotion des métiers de la mer et Aber 2020) (3 800 €)
- Marché estival (2 250,60 €)

Travaux : 10 000 €

- Le surcoût « équipements et procédures de sécurité sanitaires » supporté par les entreprises en charge des interventions est reporté sur le client final, la commune, par le biais d'avenants en cours ou à intervenir. (10 000 € pour la VC3)

A noter également

- *Le report de travaux programmés se traduira par moins de dépenses sur le budget d'investissement de la commune en 2020. Il s'agit d'un simple report sur les budgets suivants et non d'un allègement des coûts.*
- *Le retard d'ouverture de l'agence postale se traduit par une perte de recettes : frais de personnel 2020 non compensé par la poste*
- *Le retard d'ouverture de l'office de tourisme se traduit par une perte de recettes : perte de recettes (loyers)*

A tout cela se rajoute les pertes de recettes dans le cadre des locations de salle...

Afin de prendre en compte ces dépenses, voici la proposition de décision modificative :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	Article	Dépense	Recette
CHAP 012	64111	150 000,00	
CHAP 011	6068	60 000,00	
CHAP 023		-106 510,00	
CHAP 73	73111		29 952,00
CHAP 74	74121		73 538,00
TOTAL		103 490,00	103 490,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP21	2188	150 000,00	
CHAP23	2313	-150 000,00	
CHAP021			-106 510,00
CHAP23	2313	-106 510,00	
TOTAL		-106 510,00	-106 510,00

Je vous propose donc d'adopter la décision modificative telle que définies ci-dessus.

**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°07-08/2020
Réunion du 21 septembre

DECISION MODIFICATIVE N°1 - COVID

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
 Étaient présents : Christine CHEVALIER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

David KERLAN à Christine CHEVALIER
 Daniel GODEC à Alexandre TREGUER
 Muriel COLLOMBAT à Jean-Luc CATTIN

Monsieur Jean-Luc LE ROUX a été élu(e) secrétaire de séance.

Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Le conseil adopte à 27 voix pour cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget adopté le 9 mars 2020

Vu le rapport de Mme le Maire,

Considérant que suite à la propagation du coronavirus COVID-19, il est nécessaire de modifier le budget primitif communal,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'adopter le décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	Article	Dépense	Recette

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020_09_21_07-DE

CHAP 012	64111	150 000,00	
CHAP 011	6068	60 000,00	
CHAP 023		-106 510,00	
CHAP 73	73111		29 952,00
CHAP 74	74121		73 538,00
TOTAL		103 490,00	103 490,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

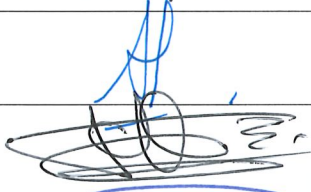
CHAPITRE	Article	Dépense	Recette
CHAP21	2188	150 000,00	
CHAP23	2313	-150 000,00	
CHAP021			-106 510,00
CHAP23	2313	-106 510,00	
TOTAL		-106 510,00	-106 510,00



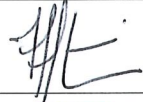










Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020_09_21_07-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	Procurator
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurator
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procurator
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwanh	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200921-2020_09_21_07-DE